

socobois

TERMITES - AMIANTE  
PLOMB - LOI CARREZ  
DPE - ELECTRICITÉ - GAZ  
MISE EN COPROPRIÉTÉ

à votre service  
depuis 1999

Agence de CAHORS  
127, rue de la Barre  
46000 CAHORS  
Tel : 0565204444 Fax : 0565204445

## Coordonnées Destinataire

Madame DERON  
Rue de la Barre  
46000 CAHORS



DPE



Amiante



Plomb



Electricité



Etat des lieux



ERNT



Etat parasite



GAZ



Loi Carrez



Prêt taux Zéro



Termite

Référence : 160AD000058

A communiquer pour toute correspondance

Réalisé le : 15/04/2011

## DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



### Propriétaire :

Madame DERON  
Rue de la Barre  
46000 CAHORS

### Désignation du bien :

Maison T5  
Gagnepas  
46300 GOURDON

Référencé : Non communiqué



Référence : 160AD000058  
 Madame DERON  
 Gagnepas  
 46300 GOURDON

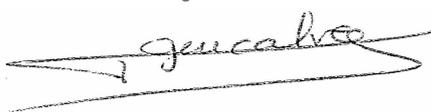
## NOTE DE SYNTHÈSE

|  | DPE (4 pages)   |  | Consommation | Emission  |
|---|---|--|--------------|---|
|   | Consommation : 214,22 kWh/m <sup>2</sup> , Classification : D; Emission : 49,49 Kg/m <sup>2</sup> ,<br>Classification : E |  |              |  |

# Diagnostic de performance énergétique

réalisé conformément au décret 2006-1147 du 14/09/2006 relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique, à l'arrêt du 15/09/2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

## 6.1 - Logement

| A Fiche signalétique du DPE |                           |   |  |
|-----------------------------|---------------------------|---|--|
| Propriétaire :              | Madame DERON              | Etage :   | NC   |
| Adresse :                   | Gagnepas<br>46300 GOURDON | Bâtiment(s) :   | NC   |
| Lot (s) :                   | NC                        | Surface :   | 140 m <sup>2</sup>   |
| Type bâtiment :             | Maison individuelle       | Construction :  | < 1975   |
| Désignation :               | Maison T5                 | Signature :  |  |
| Date intervention :         | 15/04/2011                | Technicien :  | GONCALVES Tony   |
| Date mise à jour :          | Sans Objet                | Certification :   | 2244873 délivré le : 14/12/2010 par Bureau VERITAS Certification |
| Date de validité :          | 15/04/2021                | Ref mandataire :  | Non communiqué   |

## B Consommation annuelle par énergie

Obtenus par la méthode 3CL, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15/08/2006.

|   | Consommation en énergie finale<br>Détail par énergie et par usage en kWh <sub>ep</sub> | Consommation en énergie primaire<br>Détail par usage en kWh <sub>ep</sub> | Frais annuels d'énergie<br>en € TTC |
|---|--|---|-------------------------------------|
| Chauffage                                       | 22720,55 kWh <sub>ep</sub> de Fioul  | 22720,55 kWh <sub>ep</sub>  | 1549,54 €                           |
| Eau chaude sanitaire                            | 2818,08 kWh <sub>ep</sub> de Electricite   | 7270,63 kWh <sub>ep</sub>   | 302,66 €                            |
| Refroidissement                                 |  | kWh <sub>ep</sub>   | €                                   |
| Consommation d'énergie pour les usages recensés | 2818,07 kWh <sub>ep</sub> de Electricite - 22720,55 kWh <sub>ep</sub> de Fioul         | 29991,18 kWh <sub>ep</sub>  | 1852,2 €<br>+ Abonnement : 120,58 € |

## C Indicateurs environnementaux

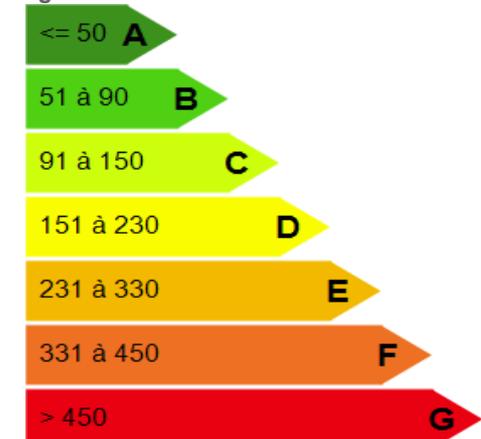
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 214,22 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions : 49,49 kg eqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

Logement économe

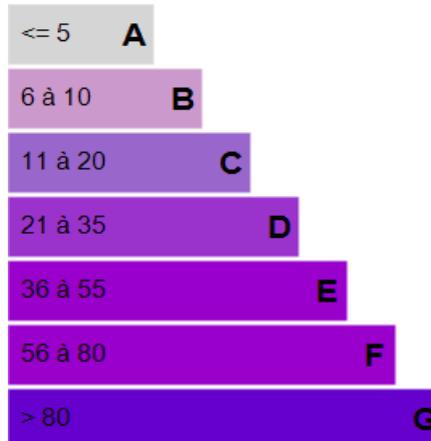


Logement énergivore

Logement

214,22  
kWh ep/m<sup>2</sup>.an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Logement

49,49  
kg eqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an



**D** Commentaires

**E** Descriptif du logement et de ses équipements

**E.1 - Types de Murs**

| Intitulé | Description   | Surface    | Epaisseur | Isolation | Année / épaisseur isol. |
|----------|---|------------|-----------|-----------|-------------------------|
| Mur 1    | Murs en Pierre de taille et moellons - Plâtre courant (enduit intérieur) (Autre - 2 cm) | Extrapolée | 80 cm     | Oui       | NC                      |

**E.2 - Types de Toiture**

| Intitulé  | Description   | Surface    | Type toiture   | Isolation | Année / épaisseur isol. |
|-----------|---|------------|----------------|-----------|-------------------------|
| Plafond 1 | Plancher lourd type entrevous terre cuite, poutrelles béton - Polystyrène classique - 20 cm) - Liège comprimé < 500 mm - 20 cm) | Extrapolée | Combles perdus | Oui       | NC                      |

**E.3 - Types de Plancher**

| Intitule   | Description | Surface    | Type sous sol | Isolation | Année / épaisseur isol. |
|------------|-------------|------------|---------------|-----------|-------------------------|
| Plancher 1 | Dalle béton | Extrapolée | TerrePlein    | Oui       | NC                      |

**E.4 - Types de Menuiseries**

| Intitule  | Description   | Surface          | Volets       | Remplissage Argon |
|-----------|---|------------------|--------------|-------------------|
| Fenetre 1 | Fenetre - Double vitrage - Bois - 4/12/4 - Avec volet | Extrapolée       | Oui          | Non               |
| Porte 1   | Porte - Avec double vitrage - Bois                    | 2 m <sup>2</sup> | Non concerné | Non concerné      |

**E.5 - Descriptif du système de chauffage**

| Intitule      | Description   | Programmateur | Robinet thermostatique |
|---------------|---|---------------|------------------------|
| Chauffage n°1 | Chaudière fioul installée à partir de 2001 Fioul - Emetteur : Radiateur chaleur douce | Oui           | Oui                    |

Inspection > 15 ans : Non communiqué

**E.6 - Descriptif du système d'eau chaude sanitaire (ECS)**

| Intitule | Description   | Veilleuse | Accumulation |
|----------|---|-----------|--------------|
| ECS 1    | Chauffe-eau installé il y a moins de 5 ans Electricite - Vertical | Oui       | Oui          |

**E.7 - Descriptif du système de climatisation**

| Intitule | Description          | Pourcentage |
|----------|----------------------|-------------|
|          | Pas de climatisation |             |

**E.8 - Descriptif du système de ventilation**

Naturelle par défaut d'étanchéité

**E.9 - Descriptif des équipements utilisant des énergies renouvelables**

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh/m<sup>2</sup>.an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Pas d'équipement

## F Conseils pour une bonne utilisation de l'énergie

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées sur des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standards), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standards.

### Conditions standards

Les conditions standards portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacances du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité d'ensoleillement). Ces conditions standards servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans la partie privative du lot.



### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

\* Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier

cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

\* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

\* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

\* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

\* Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

\* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

\* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

\* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

\* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

\* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une VMC :

\* Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

\* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

\* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

\* Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

\* Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

\* Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

\* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

\* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



### Recommandations pour l'amélioration énergétique et l'entretien

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les coûts, économies et temps de retour proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5%

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

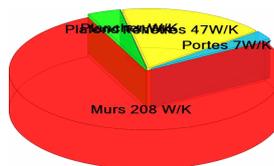
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y!

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

#### Répartition des déperditions thermiques actuellement constatées :



#### Préconisations d'améliorations et conséquences économiques

| Mesure d'amélioration   | Effort investissement | Economies | Rapidité de retour sur investissement | Nouvelle consommation estimée | Nouvelle émission estimée | répartition des déperditions |
|---|-----------------------|-----------|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| <b>Simulation 1</b>   |                       |           |                                       |                               |                           |                              |
| <b>Cumul Simulation 1</b><br>Commentaire : Mise en place d'un système de ventilation mécanique Répartie VMR. Dans les pièces de vie (chambres, séjour, ...) les fenêtres seront équipées d'entrées d'air de type Autoréglable. Mise en place de ventilateur d'extraction de type VMR dans la CU, WC et SDB. | €                     | ★         | ★★★★                                  | 214,22<br>D                   | 49,49<br>E                |                              |

#### Légende

**Coût approximatif d'investissement :**

- € : Moins de 200 € TTC
- €€ : Entre 200 € et 1000 € TTC
- €€€ : Entre 1000 € et 5000 € TTC
- €€€€ : Plus de 5000 € TTC

**Economies:**

- ★ : Moins de 100 € TTC
- ★★ : Entre 100 € et 200 € TTC
- ★★★ : Entre 200 € et 300 € TTC
- ★★★★ : Plus de 300 € TTC

**Temps de retour sur investissement :**

- ★★★★ : Moins de 5 ans
- ★★★ : Entre 5 et 10 ans
- ★★ : Entre 10 et 15 ans
- ★ : Plus de 15 ans



